

Rapport sur la Situation des Droits Humains en Haïti
Présenté à L'Association Internationale des Avocats Démocrates

Préparé par Bill Quigley, Professeur de Droit, Université Loyola de New Orleans,
7214 St. Charles Avenue, New Orleans, LA 70118 US duprestars@yahoo.com

Sommaire

Informations Générales sur Haïti

Absence grave de Sécurité physique de Base

Violations des Droits Humains par la Police Nationale d'Haïti

Appareil Judiciaire Défaillant

Conditions Inhumaines dans les Centres d'Incarcération

Absence de Procédures de Loi Equitable

Violence contre les Enfants

Violence contre les Femmes et Viol

Violence et Harcèlement contre les Syndicats de Travailleurs

Violence et Harcèlement contre les Journalistes

Violence et Harcèlement contre Lavalas

La Violence à l'Origine des Crises Humanitaires dans les Quartiers les plus Pauvres

Punition pour Dissidence et Réunion

Désarmement et Envoi d'Armes en Haïti par les Etats-Unis

Perspectives pour les Elections

Lutte contre la Pauvreté

Questions pour les Nations Unies

Questions pour la Communauté Internationale

Conclusion

Liste des Récents Rapports sur les Droits Humains en Haïti

Sommaire

« La quasi-totalité des acteurs nationaux, quelle que soit leur orientation politique, étaient conscients qu'Haïti traversait une profonde crise politique, sociale et économique profonde. »¹

Rapport de Mission du Conseil de Sécurité de l'ONU en Haïti en Avril 2005

« La mission a été frappée par les déclarations faites par certaines autorités de transition selon lesquelles aucune violation des droits humains dans le pays n'était commise par l'Etat.... Toutefois, la mission a été informée qu'une culture d'impunité continuait à régner dans le pays et était caractérisée par des arrestations arbitraires, des détentions injustifiées, des conditions carcérales inhumaines, l'usage excessif de force et des exécutions extrajudiciaires. »²

Rapport de Mission du Conseil de Sécurité de l'ONU en Haïti en Avril 2005

Ce rapport présente une large vue d'ensemble sur la situation actuelle des droits humains en Haïti. Il repose sur plusieurs rapports récents de droits humains énumérés à la dernière page de ce document. La plupart des faits en Haïti sont contestés et, par conséquent, l'est aussi presque tout dans ce rapport. Les sources permettront au lecteur d'approfondir ses recherches et de faire sa propre opinion. Cependant, *quelle que soit* les sources que le lecteur choisira de croire, les droits humains en Haïti sont en situation extrêmement difficile. L'attention de la communauté internationale des droits humains est nécessaire pour aider les haïtiens à retrouver leurs droits humains.

En résumé, tous les systèmes qui favorisent un environnement propice à l'exercice et à la protection des droits humains sont tous compromis et créent ensemble un grand défi aux droits humains. Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère selon tous les indicateurs économiques. Le processus électoral a été interrompu par un coup d'Etat armé qui a remplacé un gouvernement élu par un gouvernement intérimaire choisi. L'appareil judiciaire est défaillant et incapable de remplir son rôle de contrôle sur les pouvoirs légaux. La police est désorganisée au point que personne en Haïti ne connaît le nombre réel de policiers. Ces derniers sont incapables de doter le pays d'un niveau de sécurité de base et sont eux-mêmes une importante source de conflits à cause de leur manque de formation professionnelle et des accusations crédibles conte eux dans des rapports de droits humains, en passant par des arrestations arbitraires et politiques aux exécutions sommaires. Le système carcéral est primitif, inhumain et rempli de prisonniers qui n'ont jamais, et n'auront probablement pas l'occasion, de comparaître devant un juge. Les élections prévues en automne prochain sont rongées par l'insécurité, des problèmes budgétaires, et le manque d'infrastructure qui paralyse tous les autres secteurs de la société. L'exercice des droits à la liberté de réunions politiques et à la dissidence est dangereux. Les forces onusiennes n'ont pas rempli leur mandat et la situation dans le pays est plus que

¹ « Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005)» S/2005/302 publié le 6 mai 2005, paragraphe 11.

² Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 42.

jamais dangereuse et incertaine.

Les droits humains élémentaires du peuple haïtien leur sont refusés régulièrement.

Informations Générales sur Haïti

Haïti est une nation indépendante depuis le 1er janvier 1804. Elle est la première république noire et la deuxième de l'hémisphère occidental.³ Au vingtième siècle, Haïti a souffert la dictature des Duvalier de 1957 à 1986, soutenue particulièrement par les Etats-Unis et d'autres pays.⁴

L'un des chefs de la résistance contre Duvalier au milieu des années 80 était le jeune prêtre Jean Bertrand Aristide.⁵

Plusieurs coups d'état militaires ont suivi le règne des Duvalier.⁶ En 1990, avec plus de soixante-sept pourcent des voix dans une participation électorale massive, Jean Bertrand Aristide a été élu Président.⁷ En 1991, le Président Aristide a été renversé par une junte militaire responsable de la mort de plus de 3000 à 4000 personnes pendant les années qui s'ensuivirent jusqu'au retour du Président Aristide en Septembre 1994.⁸

En 1995, le Président Aristide a démantelé l'Armée d'Haïti et a créé la Police Nationale d'Haïti.⁹ En 1996, Aristide ne pouvant pas briguer un mandat successif, les haïtiens ont élu René Préval comme président.¹⁰

En 2000, le Président Aristide a encore gagné les élections qui ont été boudées par des groupes de l'opposition et les Etats-Unis ont suspendu une aide humanitaire de \$500 million.¹¹

³ Paul Farmer, THE USES OF HAITI 63 (deuxième édition 2003).

⁴ Farmer, supra, 90-105.

⁵ Farmer, 105.

⁶ Voir Rapport sur Haïti 1989 sur le website de Human Rights Watch, www.hrw.org

⁷ Human Rights Watch, "Thirst for Justice: A decade of impunity", Rapport de 1996.

⁸ Human Rights Watch, Rapport sur Haïti 1995.

⁹ Human Rights Watch, Rapport sur Haïti 1996.

¹⁰ Human Rights Watch, Rapport sur Haïti 1997.

¹¹ Human Rights Watch, Rapport sur Haïti 2002.

En février 2004, le président élu d'Haïti, Jean Bertrand Aristide, a été chassé du pouvoir par un coup d'état armé.¹²

En avril 2004, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 1542, qui a créé la Mission de Stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH). La Mission de Stabilisation est composée de 6,700 soldats et de 1,622 membres de la police civile.¹³

La MINUSTAH est toujours en place au moment de la rédaction de ce rapport.

Haïti est un pays de près de 8 millions d'habitants sur une superficie de 27,500 km² (à peu près la superficie de Maryland aux Etats-Unis). Le peuple haïtien est de descendance africaine à 95%, mixte et européenne à 5%. Le pays est à 80% catholique. L'espérance de vie des haïtiens est de 49 ans. Le taux de mortalité infantile est 79 pour 1000. Le Créole est la langue parlée par tous, le français et l'anglais par quelques uns. Les plus grandes villes sont Port-au-Prince (2 millions) et le Cap-Haïtien (600,000). Près de 65% des enfants en âge d'aller à l'école primaire fréquentent l'école à cause de l'incapacité de beaucoup à payer les coûts associés à l'éducation gratuite – uniformes, livres et fournitures. Moins de 35% de ceux qui rentrent à l'école primaire terminent les 6 années du cycle. Près de 20% seulement des enfants continuent au secondaire. Le pourcentage d'adultes sachant lire et écrire est estimé à 50%.¹⁴

Amnesty International rapporte ce qui suit:

« Selon le Programme des Nations-Unies pour le Développement, Haïti reste la nation la plus pauvre des Amériques. En matière de développement humain, ce pays arrivait au 150e rang sur 173; l'espérance de vie moyenne y était de 49,1 ans en 2003. Environ 40 p. cent des foyers se trouvaient en état d'insécurité alimentaire et plus de 50 p. cent de la population adulte était au chômage (13). Même avant la dernière crise, la situation des enfants était l'une des pires du monde. Plus d'un enfant haïtien sur 10 mourait avant cinq ans, 65 p. cent étaient atteints d'anémie, 17 p. cent des moins de cinq ans présentaient une insuffisance pondérale, et 32 p. cent souffraient de problèmes de croissance liés à la malnutrition. Quelque 200 000 enfants ont perdu un ou deux parents en raison du sida et jusqu'à 6,7 p. cent des jeunes femmes vivent avec le VIH/sida. La mortalité maternelle est l'une des plus élevée au monde. »¹⁵

¹² La Voix de l'Amérique, « Point of View: Haiti One Year Later », 27 avril 2005. 2005 WLNR 6586858.

¹³ Résolution 1542 du Conseil de Sécurité de l'ONU, 30 avril 2004. <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/332/98/PDF/N0433298.pdf?OpenElement> (Dernière révision 5.5.05)

¹⁴ Département d'Etat Américain, Country Report, Février 2005. <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/1982.htm>

¹⁵ Rapport d'Amnesty International, 20 juin 2004.

D'après les Centres de Contrôle et de Prévention des Maladies:

« Haïti est le pays de la Caraïbe le plus affecté par le VIH/SIDA (Haïti et la République Dominicaine comptent 85% de tous les cas de SIDA enregistrés dans la région). La transmission hétérosexuelle est le mode de transmission le plus courant du VIH/SIDA, suivi par la transmission de mère à enfant. Depuis le début de l'épidémie, les femmes enceintes venant en consultation dans les cliniques prénatales (ANCs) ont fourni des informations permettant de suivre l'évolution de la maladie. Trois enquêtes sur les femmes enceintes se présentant pour la première fois aux ANCs ont été menées par ou au nom du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). En 2003, entre 157.710 et 275.742 sidéens ont été recensés en Haïti; le nombre total de nouveaux cas de SIDA était estimé entre 23.714 et 32.853, les décès liés au SIDA entre 25.493 et 32.532. Environ 11.300 femmes affectées par le VIH accouchent chaque année, avec 3.970 plus de bébés infectés par le VIH/SIDA annuellement. En 2001, près de 532 femmes ont reçu le traitement anti-rétroviral (ART) à l'accouchement. »¹⁶

Haïti est le troisième pays souffrant de la faim dans le monde après la Somalie et l'Afghanistan. Le pourcentage de 1% le plus riche de la population contrôle près de la moitié de toute la richesse d'Haïti. Haïti est le quatrième pays le plus pauvre et est classée 146^{ème} sur 173 dans l'Index de Développement Humain des Nations Unies. Le taux de chômage est de 70% et 85% des haïtiens vivent avec moins de \$1 américain par jour. Haïti est classée 38 sur 195 pour son taux de mortalité en-dessous de cinq ans.¹⁷

Deux points quatre millions d'haïtiens ne peuvent pas trouver les 2.240 calories journalières minimales recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé.¹⁸

Haïti est économiquement très appauvrie et le peuple vit une situation politique chaotique.

Absence grave de Sécurité Physique de Base

Six mois après le violent renversement du gouvernement élu, soit en septembre 2004, la Commission Interaméricaine des Droits Humains a rapporté de graves problèmes de sécurité en Haïti:

¹⁶ CDC, <http://www.cdc.gov/nchstp/od/gap/countries/haiti.htm>

¹⁷ Anoop Shah, "Haiti and Human Rights," Human Rights for All, <http://www.globalissues.org/HumanRights/Abuses/Haiti.asp> (Dernière visite 25.4.05)

¹⁸ "UN Report: Haiti headed down the tubes," Washington Times, 18 novembre, 2004. http://www.haiti-news.com/article.php3?id_article=3078

«La Commission est particulièrement préoccupée par l'état de la sécurité en Haïti où des groupes armés semblent se charger de la sécurité dans plusieurs secteurs du pays où l'État n'assure pas la protection effective des habitants de ces régions. La Commission rappelle que l'État a l'obligation de garantir la sécurité de sa population et doit assurer le droit à la protection judiciaire. La CIDH appelle l'État haïtien à prendre, en collaboration avec la communauté internationale, les mesures urgentes nécessaires au désarmement de ces groupes et au maintien de la sécurité du peuple haïtien. »¹⁹

Depuis septembre 2004, l'absence de sécurité persiste et s'est aggravée.

Amnesty International rapporte que plus de 600 personnes sont mortes suite à des actes de violence depuis septembre 2004.²⁰ L'OEA dit « on estime que depuis le 30 septembre 2004, plus de 600 personnes ont été tuées, en ce compris 19 policiers. Le kidnapping, le vol de véhicules et d'autres actes de violence répandus, particulièrement dans la capitale de Port-au-Prince; des cas d'exécutions arbitraires par la police ont aussi été rapportés. »²¹

L' OEA a conclu ainsi en avril 2005 « La préoccupation majeure de la Commission à la fin de sa visite est le manque de contrôle sur la sécurité dans le pays, ce qui a empiré considérablement depuis la dernière visite du terrain de la Commission en Septembre 2004. »²²

Pourquoi la sécurité s'est-elle empirée? L'OEA répond « il y a un besoin urgent pour plus d'action de la part de la communauté internationale et des efforts de coopération accompagnateurs du gouvernement haïtien pour résoudre les question les plus urgentes de l'insécurité, des déficiences dans le système judiciaire et les inadéquations fondamentales dans les soins de santé, l'emploi et l'éducation. »²³

Le Conseil de Sécurité a mis l'insécurité sur le compte de plusieurs éléments, en ce

¹⁹ Rapport de la Commission Interaméricaine sur la Situation des Droits Humains en Haïti, 7 septembre 2004.

²⁰ « Plus d'un an après la mise en place d'un gouvernement de transition en Haïti, après le départ du président Jean-Bertrand Aristide, poussé par la rébellion armée, la situation des droits humains s'est sérieusement dégradée. Depuis septembre 2004, l'escalade de la violence a pris des proportions alarmantes et le nombre des victimes, selon des informations récentes, se situerait au-delà de 600 personnes, malgré la présence d'un contingent de l'ONU de près de 7000 hommes, ayant pour mandat de sécuriser le pays et de protéger la population. Des membres de la police nationale auraient été impliqués dans plusieurs cas d'exécutions illégales et sommaires dont les circonstances n'ont toujours pas été éclaircies et dont les auteurs présumés n'ont jusqu'à maintenant pas eu à répondre. » Note de Presse d'AI, 29 avril 2005.

²¹ Rapport de l'OEA sur Haïti Report, 22 avril 2005.

²² Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2005.

²³ Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2004.

compris des adversaires politiques du régime actuel non élu:

«La mission a été informée par plusieurs interlocuteurs que l'insécurité se caractérisait par les agissements violents des partisans de l'ex-Président Jean-Bertrand Aristide, des éléments de l'ancienne armée et des bandes armées liées aux milieux criminels, par exemple les trafiquants de drogues et d'armes, et par le chassé-croisé des allégeances. »²⁴

Quelque soit la source, il est clair que l'insécurité frappe tous les secteurs de la société haïtienne. Comme l'a dit le Conseil sur les Affaires Hémisphériques dans son rapport de mai 2005, neuf mois après le rapport de la Commission Interaméricaine :

« La conséquence de ce état constant de violence s'étend au delà de la douleur physique et émotionnelle de la mort journalière et du nombre de blessés; elle a aussi un impact direct sur tant la mobilité civile, l'accès aux marchés et aux services publics, les prix des biens et services, que sur la possibilité d'investissements locaux et étrangers. De plus, presque tous les efforts humanitaires et projets de développement sont bloqués par la présence de nombreuses factions armées et par tout le chaos prévalant. »²⁵

Violations de Droits Humains commises par la Police Nationale d'Haïti

La Police Nationale d'Haïti (PNH) est, depuis la dissolution de l'armée en 1995, la seule institution officielle chargée d'assurer la sécurité du pays. Avant le renversement du gouvernement élu, le nombre de policiers dans le pays était de 5.000 pour un pays de 8.5 millions d'habitants. En juin 2004, le nombre de policiers était tombé à 2000.²⁶ En avril 2005, après de nombreuses consultations auprès des autorités en Haïti, l'OEA a rapporté qu'il y avait entre 3.000 et 5.000 policiers dans le pays- un fait surprenant qui indique que personne ne sait avec exactitude combien de milliers de policiers qu'il y a en Haïti.²⁷

Le Conseil de Sécurité de l'ONU demande une réforme immédiate de la PNH:

« Presque tous les interlocuteurs ont souligné l'importance de la professionnalisation de la Police Nationale d'Haïti qui est l'autorité responsable d'assurer la sécurité,

²⁴ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), paragraphe 14.

²⁵ Rapport de COHA, 3 mai 2005.

²⁶ Rapport d'AI, 20 juin 2004.

²⁷ Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2005. La déclaration exacte est la suivante: "Par exemple, des estimations du nombre total de policiers dans le pays restent entre 3.000 et 5.000 pour une population de plus de 8 millions, et la force de police manque d'équipement indispensables tels que les véhicules et les armes à feu. »

l'application de la loi et l'ordre en Haïti. Cependant, la mission a pris connaissance que les policiers de leur propre chef ne peuvent pas remplir leur fonctions adéquatement et exercer leur rôle de sécurité publique dans tout le pays, à cause du nombre insuffisant de policiers (bien que leur nombre exact ne peut être établi), du manque de formation adéquate et d'équipement, d'un budget limité, et de la corruption. La mission a exprimé le voeu que la police soit réformée immédiatement. »²⁸

L'envoi d'armes américaines pourrait aider la police à fournir la sécurité et à maîtriser les factions armées, mais le problème sous-jacent de l'île est que la police haïtienne n'a presque pas de capacité de leadership. Plusieurs membres de la police utilisent leur autorité pour améliorer leur situation économique en acceptant des pots de vin, quelques uns d'entre eux participent dans des opérations de trafic de drogue ou exécutent des homicides à forfait. Donner des armes à un corps aussi non fonctionnel ne résoudra pas le problème de violence dans le pays, mais contribuera plutôt à empirer la situation déjà pourrie.²⁹

Le Conseil de Sécurité de l'ONU note dans son rapport de Mission en Haïti en avril 2005 que:

« La mission a été informée qu'une culture d'impunité continuait de régner dans le pays et était caractérisée par des arrestations arbitraires, des détentions injustifiées, des conditions carcérales inhumaines, l'usage excessif de la force et des exécutions extrajudiciaires. »³⁰

Dans son rapport du 11 novembre 2004, Amnesty International a rapporté un nombre de cas d'exécutions policières qui ont eu lieu le dix-huitième jour de sa visite au pays et

« ... a conclu qu'il y a de sérieux problèmes dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire en général et le fonctionnement de la police en particulier. Le gouvernement de transition doit aborder ses problèmes.

Amnesty International est profondément préoccupé par les rapports obtenus de sources indépendantes sur les graves violations des droits humains tels les arrestations arbitraires, les mauvais traitements dans les centres de détention et les exécutions sommaires aux mains de membres de la Police Nationale d'Haïti. »³¹

Amnesty International a rapporté plus loin en avril 2005:

« Le recours sans discrimination à la violence meurtrière par des policiers pour disperser

²⁸ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 22.

²⁹ COHA, Rapport de mai 2005.

³⁰ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 42.

³¹ Communiqué de Presse d'AI, 11 novembre 2004.

et réprimer des manifestants ne fait qu'accroître la tension dans un pays déjà en proie à la violence, a déclaré aujourd'hui Amnesty International, qui a condamné la répression exercée à l'encontre de partisans du parti Lavalas par la police nationale haïtienne à Port-au-Prince le 27 avril ... Des membres de la police nationale auraient été impliqués dans plusieurs cas d'exécutions illégales et sommaires dont les circonstances n'ont toujours pas été éclaircies et dont les auteurs présumés n'ont jusqu'à maintenant pas eu à répondre. »³²

Les faiblesses de la Police Nationale d'Haïti sont en partie les conséquences des faiblesses, et d'un autre côté, responsables des faiblesses analogues de l'appareil judiciaire.

Dysfonctionnement de l'Appareil Judiciaire

« Un système judiciaire qui fonctionne correctement est d'une importance cruciale pour l'élaboration d'une culture des droits humains et pour l'établissement de l'environnement sûr et stable dont le peuple haïtien a si longtemps été privé. »³³

L'appareil judiciaire haïtien fonctionne mal. Seul un petit pourcentage de la population carcérale a été entendu par un juge.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU critique sévèrement le système judiciaire dans son rapport d'avril 2005:

« La mission a appris que le système judiciaire est resté dysfonctionnel et que les Haïtiens le considèrent comme corrompu et inefficace. Par ailleurs, certains interlocuteurs ont évoqué les codes légaux surannés, le processus de nomination des juges, la faible rémunération de ceux-ci et le manque de formation comme autant de facteurs qui ont favorisé la situation actuelle du secteur judiciaire. En outre, la mission a appris que presque toutes les personnes détenues avant l'évasion massive du 19 février de la Prison centrale avaient été en détention provisoire et n'avaient pas encore été entendues par un juge. Elle a également appris que le système judiciaire manquait de matériel et d'infrastructures de base et avait subi des pertes de documents d'archive au cours des troubles. »³⁴

Une autre grande préoccupation se rapporte tant aux faiblesses de l'administration de la

³² Communiqué de presse, AI, 29 avril 2005.

³³ AI, Rapport Juin 2004.

³⁴ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 52.

justice, dont certaines existaient avant la mise sur pied du gouvernement de transition, qu'au persistant problème de l'impunité. Parmi les lacunes qui continuent d'affliger le système judiciaire il faut noter un manque de ressources pour les juges, les magistrats, les tribunaux et la police, de même que des violations fréquentes du droit aux garanties judiciaires, tel que les détentions préventives prolongées d'individus sans les faire comparaître devant un juge. Par ailleurs, la Commission fut informée pendant sa visite que les forces policières sont constituées d'environ 3.000 agents pour une population totalisant plus de 8 millions d'habitants. La CIDH fut également informée que le gouvernement prévoit, à court et long terme, de recruter et de former plusieurs policiers additionnels. De plus, il fut indiqué à la Commission que les juges et les magistrats avaient obtenu des augmentations de salaire, bien que ces augmentations puissent être insuffisantes, ces mesures constituent un premier pas vers l'amélioration de l'administration de la justice dans le pays.³⁵

De même, Amnesty International des Etats-Unis a exprimé ses inquiétudes sur l'appareil judiciaire haïtien:

Amnesty International est extrêmement préoccupé par l'affaiblissement des institutions judiciaires haïtiennes par les récents troubles politiques, rendant difficile le jugement des autorités et des groupes armés de l'opposition responsables de la mort de centaines de civils depuis le 5 février.³⁶

La Commission Interaméricaine des Droits Humains de l'OEA, dans son rapport 2004, dit au sujet de l'appareil judiciaire haïtien:

« Des sources disponibles à la Commission ont indiqué que l'appareil judiciaire est toujours faible et continue de connaître de gros échecs incluant un manque grave de juges, de magistrats, de tribunaux et de policiers aussi bien que des violations de procédure de droit telle la détention prolongés des individus sans les faire comparaître devant un juge. »³⁷

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a aussi observé:

. L'évaluation de la situation de l'ex-Premier Ministre, Yvon Neptune, fait craindre que, tant que le système judiciaire en Haïti n'aura pas été réformé, les violations des droits de l'homme, en particulier le droit à une procédure régulière, se poursuivront.³⁸

³⁵ Rapport de la Commission Interaméricaine sur la situation des Droits Humains en Haïti, 7 septembre 2004.

³⁶ <http://www.amnestyusa.org/countries/haiti/summary.do>

³⁷ Commission Interaméricaine des Droits Humains de l'OEA, Rapport Annuel 2004, Paragraphe 132.

³⁸ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en

Au début de mai 2005, la Cour de Cassation en Haïti a annulé la condamnation en novembre 2000 de 15 anciens soldats et paramilitaires pour leur participation dans le massacre sanglant de Raboteau qui a causé la mort de 8 personnes au moins. Human Rights Watch a déclaré: « Raboteau était peut-être la seule fois en Haïti où justice a pu être rendue après un massacre, et ceci par un jugement parfaitement équitable. Annuler ce verdict est dire que la seule justice possible en Haïti est la justice des armes. C'est un triste jour. »³⁹

Il est bon à noter et inquiétant que l'appareil judiciaire haïtien puisse arriver à enlever toutes les charges contre des coupables de nombreuses violations de droits humains qui sont des amis et partisans du régime au pouvoir et qui a été imposé, tout en n'étant pas capable de mener à bien la procédure la plus élémentaire pour les charges non prouvées portées contre Yvon Neptune, l'ancien premier ministre et, comme le montrera la prochaine section, des centaines d'autres.

Conditions inhumaines d'incarcération dans les prisons

« La détention pour une durée indéterminée sans inculpation ni jugement, tel qu'elle est trop souvent utilisée en Haïti, viole les droits humains fondamentaux et la législation haïtienne. »⁴⁰

« Les investigateurs ont fait des visites répétées à l'unique cellule 9 pieds 9 au service Anti-Gang de la PNH en face du Palais National. Lors de la première visite, il y avait 42 prisonniers dans la cellule, dont quelques uns s'y trouvaient depuis longtemps que 30 jours. Aucun d'entre eux n'avait comparu devant un juge après 48 heures tel que l'exige la Constitution Haïtienne. Ils ont tous dit qu'ils ont été arrêtés pour leur affiliation à Lavalas. Ils semblaient tous extrêmement faibles et plusieurs d'entre ne portaient ni chaussures, ni chemise. »⁴¹

Un système pénal non fonctionnel est la conséquence directe d'un système judiciaire affaibli et d'une force de police non professionnelle.

En novembre 2004, Amnesty International s'est plaint que beaucoup de personnes étaient

Haïti (13-16 avril 2005), para 44.

³⁹ Reed Lindsay, "Haiti's 'huge step forward' pushed back; Court quashes milestone massacre convictions; Ruling wipes out historic human rights victory," Toronto Sun, 14 mai 2005. 2005 WLNR 7620446

⁴⁰ AI USA, « Haïti: Les Arrestations illégales et Arbitraires se Poursuivent tandis que le Climat de Violence Politique met à mal les Droits Humains » 19 octobre 2004.

⁴¹ Rapport de Droits Humains de l'Université de Miami, page 18.

incarcérées illégalement parce qu'elles n'avaient pas comparu devant un juge ou conformément à la loi.⁴²

Le Pénitencier National a été le site d'événements inquiétants. Le 1er décembre 2004, beaucoup de détenus ont été tués au cours d'une action très contestée dont le nombre de morts n'est pas connu avec exactitude – il varie entre un chiffre aussi bas que 7 jusqu'à un nombre élevé obtenu en multipliant 7 plusieurs fois.⁴³ En février 2005, il y a eu une évasion massive, dans des circonstances inhabituelles, où plus de 500 détenus ont été libérés.⁴⁴

Dans son rapport d'avril 2005, l'OEA déclare:

« Selon le rapport du Bureau du Protecteur du Citoyen publié en novembre 2004, environ 90% des individus dans les centres de détention divisés entre les 10 départements géographiques d'Haïti, n'ont pas encore fait l'objet de jugement ou de condamnation. Lors de sa visite au Pénitencier National, la Commission a découvert que des 1054 détenus en prison, seulement 9 d'entre eux avaient été formellement condamnés d'avoir commis un crime. »⁴⁵

La situation est tellement mauvaise que les autorités gouvernementales ont informé les membres du Conseil de Sécurité de l'ONU « que le retard de ces dossiers est tel que la plupart des prisonniers qui attendent un jugement en Haïti sont incarcéré plus longtemps que s'ils avaient été jugés et condamnés » Même les représentants des Etats-Unis se sont prononcés: « La situation est inacceptable. Il est vrai qu'il y a eu et qu'il y a des efforts qui se font pour construire le système judiciaire haïtien, nous croyons, cependant, qu'ils sont insuffisants. »⁴⁶

Les personnes détenues dans les prisons d'Haïti sont généralement enfermées dans des cellules surchargées, insalubres et extrêmement dangereuses.⁴⁷ Les observations de cet auteur sur de nombreuses prisons sont: elles enferment un grand nombre de personnes qui n'ont jamais

⁴² « Amnesty International s'étonne du nombre croissant de personnes détenues par la Police Nationale sans que le processus légal ait été respecté. De ce fait, la détention prolongée contre plusieurs personnes arrêtées, sans que des chefs d'accusation aient été portés, détermine l'illégalité de ces arrestations. » Rapport AI, 11 novembre 2004.

⁴³ “Peacekeepers patrol Haiti’s capital after day of violence,” Associated Press, 3 décembre 2004. 2004 WLNR 13043202.

⁴⁴ Kathie Klarreich, “A Year after Aristide Ouster Haiti is Remarkably Unchanged,” Christian Science Monitor, 28 février 28, 2005. 2005 WLNR 2995836.

⁴⁵ Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2005.

⁴⁶ Edith M. Lederer, “US: Haiti Judicial System Needs Reform,” 14 mai 2005, GUARDIAN.

⁴⁷ Rapport de Droits Humains de l'U. de Miami, pages 18-19.

comparu devant un juge et n'ont aucune date pour en voir un; ces personnes ne reçoivent pas ou pas suffisamment à manger et doivent compter sur la nourriture apportée par des amis, des parents ou des parents d'autres prisonniers; les prisons enferment ensemble adultes et enfants, violents et non violents, malades mentaux et handicapés physiques, et même, dans un cas, une jeune femme dans une cellule avec près de vingt garçons.

Les conditions carcérales constituent une dénégation de procédure équitable de droit.⁴⁸

Absence de Procédure Equitable de Droit

« De fait, trois jours après sa prise de fonctions, Gérard Latortue, nouveau Premier ministre – qui, pour cette occasion, avait à ses côtés Jean Tatoune, un meurtrier notoire – a publiquement présenté les anciens rebelles comme des «*combattants de la liberté*». Ce discours acquérait une valeur d'autant plus symbolique qu'il avait été prononcé lors d'une visite à Gonaïves, où les rebelles avaient incendié le poste de police, chassé les policiers et libéré les prisonniers. Selon divers communiqués de presse publiés ultérieurement, Gérard Latortue a affirmé que son gouvernement aurait pour priorité de neutraliser les «chimères», qu'il tenait pour responsables de l'insécurité dans le pays, ainsi que tous les partisans de *Fanmi Lavalas* qui avaient commis des crimes. Il aurait ajouté que cette opération de neutralisation devait être menée à bien avant que le gouvernement ne puisse se consacrer aux affaires d'atteintes aux droits humains et aux autres violences survenues après le coup d'état de 1991. »⁴⁹

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a noté l'interaction des problèmes avec la police, l'appareil judiciaire et le système pénal :

« Ces problèmes qui se posent dans les systèmes judiciaire et carcéral avaient aggravé la situation en ce qui concerne les droits de l'homme – ainsi arrêter des suspects, les détenir dans de mauvaises conditions et ne pas les juger pendant de longues périodes – et entravaient le

⁴⁸ Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2005. « A cet égard, la Commission met l'accent sur l'obligation de l'État de garantir le droit de toutes les personnes relevant de sa juridiction, en vertu des garanties judiciaires entre autre le droit de connaître les chefs d'accusation contre elles et d'être traduites en justice dans un délai raisonnable. L'État a de plus une obligation de mettre fin à l'impunité pour tous les abus des droits de l'homme au moyen de procédures évidemment justes et effectives en harmonie avec les normes internationales. Par conséquent la Commission interpelle le Gouvernement, en collaboration avec la communauté internationale, à adopter les mesures qui s'avèrent nécessaires pour faire en sorte que le statut légal de toutes les personnes en détention fassent l'objet d'un examen judiciaire et soit précisé, de manière à garantir leur droit aux garanties judiciaires à la lumière de la législation nationale et internationale. »

⁴⁹ AI, Rapport Juin 2004.

processus de réconciliation. La mission a estimé que les systèmes judiciaire et pénal devaient d'être réformés pour que la police puisse opérer efficacement, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme, et pour faire face à la situation en matière de sécurité. Il s'agissait d'une tâche à laquelle Haïti devait s'atteler d'urgence. »⁵⁰

Le rapport de septembre 2004 de la Commission Interaméricaine sur la Situation des Droits Humains en Haïti a critiqué le manque d'équité et de procédure équitable de droit dans le système judiciaire :

l'obligation du gouvernement de mettre fin à l'impunité par l'entremise de procédures qui sont conformes aux standards internationaux, de même que par le respect du droit de toute personne aux garanties judiciaires et du droit d'être entendu par un juge ou tribunal compétent, impartial et indépendant, sans discrimination de toute sorte.⁵¹

Certains avocats spécialistes des Droits Humains ont été l'objet de nombreuses menaces de morts.⁵² Un avocat international de droits humains s'est vu refusé l'entrée au pays à cause de ses liens avec le président.⁵³

« A cet égard, la Commission met l'accent sur l'obligation de l'État de garantir le droit de toutes les personnes relevant de sa juridiction, en vertu des garanties judiciaires entre autre le droit de connaître les chefs d'accusation contre elles et d'être traduites en justice dans un délai raisonnable. L'État a de plus une obligation de mettre fin à l'impunité pour tous les abus des droits de l'homme au moyen de procédures évidemment justes et effectives en harmonie avec les normes internationales. Par conséquent la Commission interpelle le Gouvernement, en collaboration avec la communauté internationale, à adopter les mesures qui s'avèrent nécessaires pour faire en sorte que le statut légal de toutes les personnes en détention fassent l'objet d'un examen judiciaire et soit précisé, de manière à garantir leur droit aux garanties judiciaires à la lumière de la législation nationale et internationale. »⁵⁴

Un nombre insuffisant de policiers mal entraînés et supervisés, un système judiciaire non fonctionnel, et des prisons aux conditions inhumaines remplies de personnes dont les arrestations sont faites de manière douteuse, créent une combinaison toxique qui entravent les droits du

⁵⁰ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 53.

⁵¹ Rapport de la Commission Interaméricaine sur la situation des Droits Humains en Haïti, 7 septembre 2004.

⁵² AI, Novembre 2004, « Défenseurs de Droits Humains en danger: Rénan Hédouville et d'autres membres du CARLI, ainsi que Mario Joseph, avocat. »

⁵³ Joe Mozingo, "Citing Aristide ties, Haiti bars U.S. attorney from entering country," Knight Ridder Newspapers, 7 mars 2005.

⁵⁴ Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2005.

peuple haïtien à une procédure équitable et le respect des droits humains.

La Violence contre les Enfants

En même temps qu'il existe une violence contre les citoyens sanctionnée officiellement, comme mentionné ci-dessus, il y a aussi une violence perpétrée par des groupes armés et des membres de l'armée démobilisée. Les cibles de cette violence officiellement condamnée sont souvent les plus vulnérables ou les plus engagés.

Environ la moitié de la population a moins de 15 ans et, le Conseil de Sécurité de l'ONU a noté les efforts pour lutter contre la traite des enfants en Haïti.⁵⁵

Dans son rapport de septembre 2004, la CIDH a noté:

Il est également allégué que des enfants ont été victimes de travail forcé, d'enlèvements et de violence perpétrée par des groupes armés. La CIDH réitère la nécessité que l'État prenne des mesures concrètes pour éviter ce type de comportement, dont l'enquête, l'instruction judiciaire effective et la poursuite de plaintes portant sur ce type d'actes.⁵⁶

La Violence contre les Femmes et le Viol

Le viol a été souligné comme un problème grave de droits humains dans le rapport de la Commission Interaméricaine en septembre 2005,⁵⁷ et dans le rapport de novembre 2004 d'Amnesty International.⁵⁸ Le rapport de la Mission du Conseil de Sécurité en avril 2005 déclare:

La mission a reconnu que le climat de violence, d'insécurité et d'impunité prévalant

⁵⁵ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 48.

⁵⁶ Rapport de la Commission Interaméricaine sur la Situation des Droits Humains en Haïti, 7 septembre 2004.

⁵⁷ Rapport de la Commission Interaméricaine sur la Situation des Droits Humains en Haïti, 7 septembre 2004.

⁵⁸ « Amnesty International a également reçu des témoignages de viols collectifs de femmes par des individus armés. En plus du traumatisme physique et psychologique, les femmes victimes de ces abus souffrent du manque d'attention médicale et d'assistance légale. » AI Rapport 11 novembre 2004.

actuellement a marginalisé les femmes haïtiennes dans leur vie quotidienne, les laissant particulièrement vulnérables à la violence sexuelle.⁵⁹

En mars 2005, la Commission des Femmes Victimes de Viol a rapporté des tas de viols dans les quartiers pauvres de Port au Prince et ont demandé à la MINUSTAH de prendre le problème de viol plus sérieusement. « Le nombre de cas venant de Village de Dieu et de Cité Soleil seulement nous montrent que la MINUSTAH n'a pas fourni une vraie sécurité aux femmes habitant ces zones. »⁶⁰

Le rapport d'avril 2005 de l'OEA a souligné l'importance de la protection des femmes et des enfants, spécialement contre la violence sexuelle:

La violence en Haïti continue d'avoir de sévères incidences sur la population locale et a exacerbé les conditions déjà désespérées des femmes et des enfants dans le pays. Selon des membres de la société civile, les femmes et les filles continuent d'être victimes de violence sexuelle par les membres de groupes armés, des gangs et d'autres parties en toute impunité. Par ailleurs, les femmes en détention sont détenues pour des périodes prolongées et dans des conditions inhumaines. Même si la Commission est contente d'apprendre qu'une loi criminalisant le viol en Haïti fut décrétée, la Commission ne saurait trop insister sur le renforcement réel de cette loi au moyen d'enquêtes efficaces, de poursuite et de sanctions.⁶¹

Le viol n'est pas rapporté à la police nationale parce que, comme l'a dit une femme à Refugees International, « Une femme ne porterait pas plainte à la PNH – elle aurait toutes les chances d'être violée par eux encore. »⁶²

La Violence et le Harcèlement contre les syndicats de travailleurs

Des syndiqués qui ont dénoncé les violations des droits de l'homme du pouvoir en place en Haïti ont été l'objet de détention arbitraire et sans fondement, de fouilles et de menaces.⁶³

⁵⁹ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 48.

⁶⁰ Commission des Femmes Victimes pour les Victimes, Déclaration à l'Occasion de la Journée Internationale de la Femme, 8 mars 2005.
http://www.ijdh.org/articles/article_recent_news_march-8.html

⁶¹ Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2005.

⁶² "Haiti: UN Civilian Police Require Executive Authority," RI Bulletin, 14 mars 2005, Refugees International.

⁶³ Le 19 avril 2005, la police haïtienne a fait une arrestation illégale sans mandat de Ginette Apollon, Président de la Commission des Travailleurs (CNFT), et de Paul Loulou Chéry,

La Violence et le Harcèlement contre les journalistes

Depuis mars 2004, des journalistes ont été l'objet de menaces et de violence. Le rapport de juin 2004 d'Amnesty International a donné en détail de nombreux cas de menaces et d'attaques contre des journalistes et stations de radio considérés comme « pro-Aristide ». ⁶⁴

L'OEA a noté que « La Commission a reçu de nombreux rapports relatifs à des menaces et des attaques contre les membres d'organisations non gouvernementales et de journalistes, y compris le meurtre de journalistes. » ⁶⁵

Le Comité pour la Protection des Journalistes a dressé une liste détaillée des nombreux meurtres, attaques sur des reporters et stations de radio et télévision, et des menaces contre des journalistes haïtiens depuis le début de l'année 2004. ⁶⁶

La Violence et le Harcèlement contre Lavalas

Le harcèlement contre les partisans du Président Aristide et du parti Lavalas a été noté dans beaucoup de rapports. ⁶⁷

En Juin 2004, Amnesty International a souligné que:

Président de la Confédération des Travailleurs Haïtiens. Ils ont été arrêtés à l'aéroport, au moment où Apollon revenait d'une conférence de travail de solidarité au Vénézuéla. La police les a questionnés au sujet de leur travail de solidarité pendant des heures mardi et les a fait comparaître pour plus de questions mercredi et jeudi. Après l'interrogation de vendredi, Apollon et Chéry ont été autorisés à partir en attendant la révision par la police des notes d'interrogation. La police a confisqué leurs téléphones et un ordinateur portable. Apollon, est hypertendu, et a du être hospitalisé pendant l'épreuve de mardi. Voir www.ijdh.org

⁶⁴ AI, Rapport Juin 2004.

⁶⁵ OEA Rapport sur Haïti, 22 Avril 2005.

⁶⁶ Voir le site web du Comité pour la Protection des Journalistes, www.cpj.org et lire les cas rapportés en Haïti pour 2004 et 2005.

⁶⁷ Rapport AI, Juin 2004: « Les partisans de l'ancien président Aristide ont été victimes de violations de leurs droits fondamentaux, allant des menaces aux exécutions extrajudiciaires, en passant par les enlèvements, en particulier dans les quartiers pauvres de Port-au-Prince, où l'ancien président était particulièrement populaire. De nombreuses victimes étaient des membres d'organisations de base et avaient déjà subi des violations de leurs droits sous le régime militaire de 1991 à 1994 ; souvent, ils s'étaient impliqués dans des actions visant à obtenir réparation pour ces délits et, sur le plan politique, avaient rejoint le mouvement *Fanmi Lavalas*. »

L'un des critères du bon fonctionnement de tout système judiciaire est sa capacité à appliquer les lois de façon impartiale. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement intérimaire s'est empressé d'arrêter les membres de *Fanmi Lavalas* soupçonnés de violence politique ou de corruption, mais n'a pas montré la même diligence contre les personnes accusées ou convaincues de graves atteintes aux droits humains.⁶⁸

En Septembre 2004, la CIDH a noté dans son rapport:

La CIDH a également reçu des informations relativement à des actes de violence qui, selon ces allégations, auraient été commis par des sympathisants du président précédent, dont un récent incident pendant lequel le Secrétaire d'État aux Affaires Etrangères de la France fut attaqué lors de la visite d'un hôpital à Cité Soleil. À ce sujet, la Commission désire souligner l'obligation de l'État d'enquêter les allégations sérieuses de cette nature et, lorsque établies, de poursuivre et punir les responsables.⁶⁹

La Violence à l'origine d'une Crise Humanitaire pour les Populations vivant dans les Quartiers les plus Pauvres

En Novembre 2004, Amnesty International a alerté le monde de la crise humanitaire sévissant à Cité Soleil à cause de son isolement et de la violence entre gangs armés:

« Les droits à la santé, à la nourriture, à l'éducation et à l'intégrité physique des habitants de cette zone de la capitale sont violés quotidiennement conséquemment à la fermeture des hôpitaux et des écoles et aux difficultés rencontrées dans la distribution de l'aide alimentaire. »⁷⁰

Cet appel à l'aide pour les gens des quartiers les plus pauvres est formulé par d'autres enquêtes de droits humains.⁷¹

⁶⁸ AI, Rapport Juin 2004.

⁶⁹ Rapport de la Commission Interaméricaine sur la Situation des Droits Humains en Haïti, 7 septembre 2004.

⁷⁰ AI rapport 11 novembre 2004: « Finalement, M. Zúñiga a alerté le gouvernement intérimaire sur la crise humanitaire qui est en train de se développer à Cité Soleil en l'absence de l'autorité de l'État. Cité Soleil se trouve sous le contrôle absolu de groupes armés antagonistes avec des motivations politique ou criminelles. Selon les informations reçues, la population de Cité Soleil n'a pas de liberté de mouvement. Les droits à la santé, à l'alimentation, à l'éducation et à l'intégrité physique des habitants de cette zone de la capitale sont quotidiennement violés dû à la fermeture de l'hôpital et des écoles et aux difficultés de distribution de l'aide alimentaire. »

⁷¹ Voir, par exemple, Rapport de l'U de Miami, pages 2 à 12.

Comme conséquence de la violence, les populations des quartiers les plus pauvres sont coupées de toute aide médicale et d'autres ressources disponibles en dehors de leurs quartiers.

Punition pour Dissidence et Réunion politique

“Des dissidents présumés sont en prison, leurs droits constitutionnels déniés. Comme les voix pour des changements non violents sont éteintes par des arrestations, des assassinats ou la peur, la défense violente devient une option crédible. Des preuves de plus en plus évidentes suggèrent que des membres de l'élite haïtienne payent des gangs pour tuer des partisans Lavalas et financent l'armée illégale »⁷²

Rapport des Droits Humains de l'Université de Miami

Le plus important prisonnier politique en Haïti est Yvon Neptune, l'ancien Premier Ministre. Au moment de la rédaction de ce rapport, il faisait une grève de la faim pour protester contre son incarcération prolongée sans charges légales. L'ancien Premier Ministre s'est rendu aux autorités lui-même le 27 juin 2004 après avoir entendu à la radio qu'il y avait un mandat secret contre lui. Il est resté en prison et n'a pas été jugé. Malgré un article de la Constitution Haïtienne qui exige qu'une personne accusée d'un crime soit emmenée devant un jugement 48 heures après son arrestation. Plus de neuf mois sont passés sans que Neptune soit emmené devant un juge. Ce n'est qu'après qu'il ait commencé la grève de la faim et qu'une pétition ait été déposée en son nom auprès de l'Organisation des Etats Américains que le gouvernement l'a fait comparaître devant un juge – mais jusqu'à présent aucune date pour le jugement n'a été fixée.⁷³

Même l'ONU met en cause la détention prolongée d'Yvon Neptune.⁷⁴

Un autre cas est celui du Père Gérard Jean-Juste, un défenseur déclaré de la démocratie et de la non violence, qui a été brutalement arrêté le 13 octobre 2004 pendant qu'il donnait à manger aux centaines d'enfants de son église à Port-au-Prince. Des enfants ont été atteints de balles tirées par la police qui étaient tous de noir vêtus et cagoulés. Malgré une protestation internationale, Père Jean-Juste est resté en prison jusqu'à sa libération le 29 novembre 2004 après qu'un juge n'ait pas trouvée de charges contre lui.⁷⁵

⁷² Rapport de l'U Miami, page i.

⁷³ Voir Pétition pour Yvon Neptune déposée à la Commission Interaméricaine des Droits Humain, http://ijdh.org/pdf/YvonNeptuneIACHRPetition_ENU.pdf

⁷⁴ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), page 11.

⁷⁵ Ben Terrall, “Democracy's Death: Haitian Dissidents Find Themselves the Target

Comme Human Rights Watch l'a rapporté, « Parmi les détenus figurent Yvon Feuille, le président du Sénat haïtien, et deux autres politiciens associés aux gouvernement d'Aristide, qui ont été arrêtés le 2 octobre à Radio Caraïbes à Port-au-Prince. En fait, il été rapporté que des centaines de partisans d'Aristide ont été arrêtés pour leur implication supposée dans des actes de violence. Est-ce que la police peut prouver ces arrestations n'est pas évident du tout. »⁷⁶

D'autres dissidents de haut rang comme l'ancien ministre de l'intérieur Jocelerme Privert, et l'ancien maire de Port au Prince, Harold Sévère, sont toujours en prison.

Si le gouvernement non élu traite les dissidents de haut-rang avec autant d'impunité, que dire des dissidents pauvres.

Le 30 septembre 2004, la Police Nationale d'Haïti a tire sur des manifestants non armés qui demandaient pour le retour du Président Aristide et le retour du gouvernement constitutionnel. Le jour même, d'autres manifestants de Cité Soleil qui essayaient de rejoindre le plus grand group ont été tirés par des gangs armés proches du gouvernement non élu.⁷⁷

Le 10 novembre 2004, une marche pacifique qui essayait de sortir au Bel Air, un quartier pauvre de Port au Prince, a pris fin lorsque la PNH a tiré sur la foule et 200 manifestants ont été forcés de se coucher sur le sol, battus et mis en prison.⁷⁸

Deux personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées lorsque la police a ouvert le feu sur une marche non violente pour la démocratie le 28 février 2005.⁷⁹

Cinq personnes ont été tuées dans une marche pacifique le 27 avril 2005. Des témoins ont affirmé que la police suivait la marche en voiture et a tiré sur la foule qui s'approchait des bureaux des nations unies. La police n'a pas essayé de se camoufler, les policiers portaient des uniformes anti-émeutes et des masques de ski et conduisaient des pick-up de police.⁸⁰

Le rapport du Conseil de Sécurité de l'ONU note la position du régime non élu sur les marches pour la démocratie:

of Massive Repression," IN THESE TIMES, 12 mai 2005.

⁷⁶ Human Rights Watch, Haiti Country Report 2005.

⁷⁷ Rapport d l'U de Miami, page 3.

⁷⁸ Rapport de l'U de Miami, pages 10-11.

⁷⁹ Bill Quigley, "Haitian Police Open Fire on Nonviolent March for Democracy," 28 février 2005.

⁸⁰ "Demonstrators killed in Haiti," Windsor Star, 28 avril 2005. 2005 WLNR 6704283.

« La mission a été informée par plusieurs interlocuteurs que des manifestations fréquentes, éventuellement manipulées et rapidement mises sur pied, qui exprimaient le mécontentement politique des populations, fragilisaient également la situation en matière de sécurité. Les autorités haïtiennes ont déclaré qu'elles avaient du mal, faute d'informations sur les personnes associées à ces groupes, à traiter de façon juste et équitable avec les différents éléments en cause. »⁸¹

Le droit de divergence d'opinion et le droit de réunion et de protestation sont dangereux à exercer en Haïti.

Désarmement et Envoi d'armes par les Etats-Unis en Haïti

Toutes les organisations de droits humains ont demandé le désarmement dans un effort pour arrêter la violence.

Même le Conseil de Sécurité de l'ONU, dans l'une de ses rares critiques directes du gouvernement non élu d'Haïti a observé:

« L'attachement unanime du Gouvernement de transition à une conception globale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a paru douteux. »⁸²

Le rapport d'Avril 2005 de l'OEA sur Haïti conclut qu'il a beaucoup, beaucoup d'armes et aucun processus de désarmement systémique n'avait été lancé.

«Préalablement et pendant sa visite, la Commission a recueilli des renseignements indiquant que des milliers d'armes demeuraient en possession de groupes armés illégaux, des gangs, et d'autres personnes non autorisées. La Commission a constaté qu'aucune initiative systémique de coordination de désarmement n'avait été lancée et encourage la mise en œuvre immédiate du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. »⁸³

Malgré l'appel unanime pour le désarmement, les Etats-Unis ont expédié en Haïti des armes et promettent d'envoyer d'autres.

Un groupe basé à Genève, « Small Arms Survey », financé par le gouvernement suisse,

⁸¹ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), paragraphe 4.

⁸² Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 27.

⁸³ Rapport de l'OEA sur Haïti Report, 22 avril 2005.

dit qu'il a été rapporté que 5.435 armes militaires, 4.433 armes de poing et près d'1 million de munitions diverses, pour une valeur de \$6.95 million, sont rentrées en Haïti en provenance des Etats-Unis en 2004 pour la Police Nationale d'Haïti. Le Département d'Etat américain nie ce rapport mais admet avoir donné 2.600 armes usagées à la Police nationale d'Haïti.⁸⁴

Le Département d'Etat américain se prépare à notifier le Comité des Relations Internationales de la Chambre des Congrès au début de mai 2005 sur la nécessité d'approuver l'envoi en Haïti de 3.000 revolvers de calibre 38, 500 pistolets 9mm, 500 fusils de chasse de calibre 12, 200 fusils Mini-14 et 100 fusils léger M4.⁸⁵

Avec le problème aigu de sécurité en Haïti, armer la police semble être une partie de la solution, cependant, comme l'indique COHA dans son rapport de mai 2005, ceci n'est pas vrai à moins et jusqu'à ce que la police soit professionnalisée et placée sous supervision civile.⁸⁶

Le désarmement restera un défi tout autant qu'il n'existe aucune stratégie qui donnera des résultats pour tous les groupes armés. COHA apporte des précisions sur les conclusions de «Small-arms Survey»:

On suggère aussi que « des stratégies pour diminuer la violence armée et éliminer définitivement les armes dans la société demanderont donc une approche adaptée à la dynamique politique, sociale, et économique de communautés spécifiques, entraînant un processus de négociation soutenu avec des intermédiaires, des autorités religieuses, et des leaders politiques et militaires, aussi bien que la provision d'encouragement diversifiés. » En conséquence, Haïti a besoin d'une structure pour s'embarquer dans un désarmement soutenu et significatif et la démobilisation des armes illégales.⁸⁷

Le désarmement doit être un vrai objectif et les Etats-Unis doivent cesser leur politique de déstabilisation.

⁸⁴ Reed Lindsay, "US gave guns to Haiti," Washington Times, 24 avril 2005, 2005 WLNR 6428013.

⁸⁵ Michael Weissenstein, "Officials: US Arms Haiti Police," Associated Press, Fort-Worth Star-Telegram, 22 avril 2005. 2005 WLNR 6279667.

⁸⁶ L'envoi d'armes par les EUA pourrait aider la police haïtienne à donner la sécurité et mater les factions armées, mais le plus grand problème de l'île est que la police haïtienne n'a pas de leadership. Beaucoup d'officiers de police utilise leur autorité pour améliorer leurs situation économique en se laissant soudoyer, en prenant part activement dans le trafic de la drogue ou en exécutant des homicides à forfait. Donner des armes à une institution aussi dysfonctionnelle ne va pas résoudre le problème de la violence sinon aggraver une situation déjà désespérée. COHA, Rapport du 3 mai 2005.

⁸⁷ COHA, 3 mai 2005.

Perspectives pour les Elections

« L'aggravation de l'insécurité en Haïti menace de chambarder les prochaines élections à moins que des actions urgentes soient prises pour contrer la violence. »⁸⁸

Institut Catholique pour les Relations Internationales, Londres, 9 mai 2005.

Le 9 octobre est la date prévue pour les élections municipales, le 13 novembre pour les élections parlementaires et présidentielles, avec un second-tour probablement le 18 décembre.⁸⁹

Avant les élections, Haïti essaie d'inscrire tous les 4 millions de personnes en âge de voter dans les 400 bureaux de vote où une carte d'identité nationale et une forme d'inscription de vote sont émises. Des problèmes de sécurité et de retard pour commencer le programme d'inscription menace la possibilité que toutes les personnes inscrites puissent voter.⁹⁰

D'après l'ONU, le manque de sécurité, les déficits budgétaires dans le processus électoral, le grand nombre de partis et de candidats et les problèmes avec l'inscription des votants mettent le processus électoral en péril. Il a ajouté minimisant les faits:

“Il est extrêmement difficile d'organiser des élections crédibles pour, selon les estimations, 4 250 000 électeurs dans un pays où il n'y a pas d'infrastructures (routes et électricité) et où il n'existe actuellement pas de liste électorale. »⁹¹

Le rapport du Conseil de Sécurité de l'ONU souligne l'importance des élections mais avertit aussi que les élections seules ne sauraient résoudre les profonds problèmes d'Haïti :

⁸⁸ “Haiti: election dates set as security deteriorates,” Institut Catholique pour les Relations Internationales, (ci-après CIIR), 9 mai 2005.

⁸⁹ “Haiti: election dates set as security deteriorates,” CIIR, 9 mai 2005. Carol Williams: “Aristide party factions take varied paths,” 9 mars 2005, Los Angeles Times.

⁹⁰ Rapport de COHA, 3 mai 2005 report: “L'OEA et le gouvernement intérimaire espèrent ouvrir en définitive plus de 400 bureaux d'inscription à travers le pays où les haïtiens recevront une forme qui servira de document d'inscription électorale anti-fraude et une nouvelle carte d'identité nationale. *Reuters* rapporte que, Charles Henri Baker, un entrepreneur haïtien et membre de la grande coalition de l'opposition qui comprend des associations patronales et des groupes civiques, a déclaré que « des compagnies qui ont soumis des documents d'appel d'offre Conseil Electoral ont tous spécifié que l'inscription des 4 millions de votants du pays pourrait se faire en six mois au minimum. Si le conseil n'a pas assez de temps pour inscrire les gens, il devra renvoyer les élections. »

⁹¹ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 39.

« Les élections étaient considérées comme une première mesure essentielle, sans être comme l'unique solution de la crise. L'effort de stabilisation et de normalisation entrepris parallèlement dans plusieurs domaines, devrait se poursuivre pendant un certain temps et le relèvement social et économique être soutenu. »⁹²

La question des élections est complexe, comme l'a noté l'ONU, parce qu'on compte « 90 partis politiques enregistrés et une myriade d'organisations de la société civile. »⁹³

De plus, quelques-uns des leaders de Fanmi Lavalas, qui est, de nos jours, le plus grand parti politique, ont indiqué qu'il ne comptent pas participer dans les élections à moins que les prisonniers politiques soient libérés et que Président Aristide puisse retourner dans son pays (d'autres se préparent à y participer).⁹⁴

« La Commission est également très préoccupée par la menace que pose la violence généralisée pour la tenue des élections prévues pour les mois d'octobre et novembre de cette année. Un climat sûr permettant le débat politique, les campagnes et le vote est nécessaire pour les perspectives d'élections libres et justes. Conséquemment, des mesures urgentes doivent être prises pour éliminer la violence et assurer que le processus électoral puisse aller de l'avant sans délais, notamment avec l'achèvement des travaux relatifs au registre civil, ainsi que la facilitation d'autres préparatifs par le Conseil Electoral Provisoire. De plus, la Commission était contente d'apprendre la création d'une carte d'identité nationale qui permettra non seulement aux haïtiens de voter, mais leur fournira aussi une carte d'identité pouvant servir à d'autres fins pertinentes, ainsi consacrant le droit de toute personne à une identité. De plus, la Commission espère que le processus de Dialogue National, qui a débuté il y a deux semaines, va réussir à mouvoir tous les haïtiens, incluant les divers partis politiques, au-delà de la confrontation et vers la réconciliation, qui est essentielle à la prospérité future du pays. »⁹⁵

Lutte contre la Pauvreté

« La mission a été informée qu'en raison de la situation économique, sociale et politique tragique qui règne en Haïti, il n'y avait guère de chance que ce pays – dont les indicateurs de santé publique sont les pires de la région et où l'espérance de vie est de 50 ans et la mortalité

⁹² Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), paragraphe 12.

⁹³ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 31.

⁹⁴ Carol Williams, "Aristide party factions take varied paths," 9 mars 2005, Los Angeles Times.

⁹⁵ Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2005.

infantile de 80 pour 1 000 – réalise avant 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement, à moins qu’une initiative soutenue de coopération internationale ne soit lancée d’urgence à cet effet. »⁹⁶

« Une fois de plus, la Commission a pris note des problèmes fondamentaux liés à la pauvreté extrême, au haut taux d’analphabétisme et de malnutrition qui continuent de priver les Haïtiens de leurs droits économiques, sociaux et culturels et, en même temps, d’exacerber les conséquences de la négation des droits civils et politiques. La CIDH reconnaît que ceci constitue un défi considérable pour l’État haïtien et appelle l’État, en coopération avec les tous les secteurs de la société et avec l’appui de la communauté internationale, à mettre sur pied et à appliquer un plan de développement qui répondra aux besoins économiques et sociaux fondamentaux de chaque Haïtien. »⁹⁷

Dans son rapport d’avril 2005, l’OEA a noté

« La Commission souligne que les droits civils et politiques du peuple haïtien ne peuvent être respectés sans le déploiement des efforts requis pour enrayer les graves problèmes relatifs aux droits sociaux et économiques dans le pays, notamment en ce qui concerne la pauvreté, le manque d’accès à des soins de santé adéquats, le chômage et l’analphabétisme. Dans cette perspective, l’information reçue par la Commission indique que plus de 80% de la population haïtienne vit sous le seuil de la pauvreté et que plus des deux tiers des ouvriers n’ont pas d’emplois formels. Les conditions du système de la santé sont au-dessous de la moyenne et il n’y a que 53% de la population qui est lettrée. »⁹⁸

Le Conseil de Sécurité a approuvé en disant:

“Sans vouloir minimiser le rôle des décisions et des initiatives prises dans le passé, les causes profondes de l’instabilité sont la misère et le chômage. »⁹⁹

Des Questions pour les Nations Unies

« Les policiers et soldats de l’ONU, incapables de parler la langue de la majorité des

⁹⁶ Rapport du Secrétaire Général de l’ONU sur la mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), para 47.a

⁹⁷ Rapport de la Commission Interaméricaine sur la situation des Droits de l’Homme en Haïti, 7 Septembre 2004.

⁹⁸ OEA Rapport sur Haïti 22 Avril 2005.

⁹⁹ Rapport du Secrétaire Général de l’ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005) paragraphe 12.

haïtiens sont dépassés par la tempête de violence. Etant dans l'impossibilité de communiquer avec la police, ils recourent à des attaques oppressives dans les quartiers les plus pauvres qui imposent une paix intermittente au détriment d'innocents résidents. »
Rapport des Droits Humains de l'Université de Miami, 11 au 21 novembre

2004.¹⁰⁰

La Mission de Stabilisation de l'ONU en Haïti (MINUSTAH) a reçu mandat du Conseil de Sécurité de l'ONU pour supporter le processus constitutionnel et politique, de la bonne gouvernance et de développement et aider à maintenir un environnement stable et sûr. La MINUSTAH a aussi le mandat puissant d'aider le gouvernement de transition et les institutions de droits humains à promouvoir et faire respecter les droits humains, d'aider à la réforme et au renforcement des institutions judiciaires et les programmes de désarmement.

Dans le seul rapport de droits humains exhaustif publié en mars 2005 évaluant le rôle de la MINUSTAH, Harvard Law Student Advocates for Human Rights et le Centro de Justicia Global du Brésil, a conclu que la MINUSTAH, pendant ses huit mois d'opération, a fait peu de progrès dans la réalisation de ses mandats.¹⁰¹

La MINUSTAH n'a même pas commencé un processus de désarmement réaliste - "laissant de large poches du pays aux mains de groupes armés illégaux. Dans les campagnes pauvres d'Haïti, ce sont des éléments de l'ancienne armée qui contrôlent des territoires entiers. Une armée qui a pour palmarès d'avoir fomenté nombre de coups d'Etat et d'être un des principaux violateurs des droits de l'homme. »¹⁰²

La MINUSTAH ne protège pas les Droits Humains. De nombreuses violations commises par la Police Nationale d'Haïti (incluant arrestations et détentions arbitraires, disparitions, exécutions en masse) ne sont pas investiguées. Les membres de la MINUSTAH sont accusés de couvrir la PNH lorsqu'elle commet des atrocités dans les quartiers pauvres de Port-au-Prince et même de commettre, eux aussi, des violations de droits de l'homme.¹⁰³ En fait, travailler avec la MINUSTAH a rendu la PNH « plus agressive dans ces nettoyages de quartier. Avant l'arrivée de la MINUSTAH, particulièrement, la PNH refusait d'entrer dans certains quartiers. Maintenant, en contraste, la PNH, bien conduit des opérations avec les troupes de l'ONU

¹⁰⁰ Thomas Griffin, « Investigation sur les Droits Humains en Haïti, du 11 au 21 novembre 2004 », Université de Miami, Ecole de Droit, Centre d'Etudes en Droits Humains – ci-après Rapport U. de Miami. A I.

¹⁰¹ Harvard Clinical Advocacy Project et Centro de Justicia Global, « Maintenir la Paix en Haïti? Une Evaluation de la Mission de Stabilisation des Nations Unies en Haïti, Utilisant son Mandat comme Baromètre de son Succès. » Mars 2005. (Ci-après désigné Rapport de Harvard).

¹⁰² Rapport de Harvard, pages 1, 42 - 47.

¹⁰³ Rapport de Harvard, pages 1, 36 - 41.

derrière lui, ou bien entreprend les nettoyages de quartiers sachant qu'elle n'a qu'à appeler la MINUSTAH pour toute aide nécessaire. »¹⁰⁴

Le rapport examine toutes les phases de l'opération MINUSTAH et conclut que: « Huit mois après le déploiement de la MINUSTAH en Haïti, le pays est plus dangereux que jamais. »¹⁰⁵

En juin 2004, Amnesty International a dressé onze objectifs à la MINUSTAH dans la réalisation de son mandat en Haïti: procéder au désarmement; remettre sur pied le système judiciaire, policier et carcéral; protéger et promouvoir les droits humains et mettre fin à l'impunité; investiguer les plaintes des droits humains et protéger ceux qui portent plainte; promouvoir l'état de droit; coopérer avec le gouvernement haïtien et les organisations populaires; prendre des mesures spécifiques pour protéger les femmes et les enfants de la violence; Recruter des fonctionnaires de police internationaux à même de participer à la restructuration et à l'entraînement de la police haïtienne; adopter des systèmes de référence permettant de mesurer et d'évaluer les progrès en matière des droits humains; développer une stratégie de réduction de la pauvreté qui tienne compte des questions liées au genre; s'assurer que les troupes de maintien de la paix adhèrent aux normes des droits humains internationaux.¹⁰⁶

Quelle note devrait leur être attribuée pour l'accomplissement de ces onze objectifs? Ils ont coopéré avec le gouvernement. Ils ont recruté des policiers internationaux pour travailler avec la police haïtienne.

L'ONU note que leur mission est gênée dans l'accomplissement de son mandat à cause du nombre insuffisant de son personnel de langue française.¹⁰⁷

L'ONU s'est donnée de bonnes notes pour son travail, mais les objectifs d'AI ne sont pas atteints.

Questions pour la Communauté Internationale

Dans son rapport de juin 2004, Amnesty International fait trois recommandations à la communauté internationale:

¹⁰⁴ Rapport de Havard, page 38.

¹⁰⁵ Rapport de Harvard, page 1.

¹⁰⁶ AI, Rapport Juin 2004, section intitulée « Recommandations à la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)».

¹⁰⁷ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005), paragraphe 25.

1. S'engager à soutenir Haïti de façon durable, ainsi que l'a demandé le secrétaire général des Nations Unies. Le rétablissement de l'état de droit et des institutions prendra de nombreuses années. L'éradication de la pauvreté dans un pays où la mortalité infantile est la plus élevée de la région demandera également un engagement durable. La conférence des donateurs qui se tiendra à Montréal à la fin juin doit attribuer les ressources politiques et financières nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

2. Fournir à la MINUSTAH des troupes de maintien de la paix bien entraînées et informées des recommandations de la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Assurer le soutien logistique nécessaire au déploiement rapide de la mission dans tout le pays. Un effort particulier doit être demandé aux pays francophones pour qu'ils fournissent du personnel.

3. Faire en sorte que le mandat de la MINUSTAH soit régulièrement renouvelé, comme le souhaite le Secrétaire Général des Nations Unies, afin d'apporter la continuité nécessaire à la stabilisation du pays et aux efforts consentis par la communauté internationale pour garantir un avenir meilleur aux Haïtiens. Il est important de briser le cycle de la multiplication des missions internationales de courte durée (10 en dix ans) afin de permettre à Haïti d'élaborer une solution permanente aux crises qui accablent le pays de manière chronique, qu'elles soient politiques, financières ou qu'elles touchent aux droits humains.¹⁰⁸

Le rapport d'avril 2005 de l'OEA, intitulé « CIDH appelle au Renforcement de l'Action Internationale en Haïti » a conclu par ces observations:

« Le Premier Ministre a informé la Commission que malgré ces conditions accablantes, il n'y a que 10% des US \$1.4 milliard promis par les donateurs en 2004, qui fut déboursé. Dans ce contexte, la Communauté internationale, y compris les États membres de l'OEA, doivent tout faire pour que les fonds et autres ressources promis pour Haïti soient versés et répartis de toute urgence. Le versement et la répartition de ses fonds permettra à l'État de s'acquitter immédiatement de ses fonctions, entre autres en ce qui concerne l'éducation, les soins de santé, et la création d'emploi, ainsi que le renforcement de la capacité de l'Etat à assurer la sécurité et le bon fonctionnement de la police et du système judiciaire. Haïti doit être habilitée à assurer sa stabilité et sa prospérité à long terme. »¹⁰⁹

Quelles sont les réalisations de la communauté internationale en Haïti à ce jour?

¹⁰⁸ Rapport d'AI, Juin 2004.

¹⁰⁹ Rapport de l'OEA sur Haïti, 22 avril 2005.

Conclusion

« La confiance et la réconciliation ne pourront être instaurées tant que des violations des droits de l'homme continueront d'être commises. »¹¹⁰

Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13-16 avril 2005)

¹¹⁰ Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la Mission du Conseil de Sécurité (13-16 avril 2005), para 84.

Liste de Récents Rapports des Droits Humains en Haïti:

U.S. Department of State Haiti Country Report, 25 février 2004.¹¹¹

Rapport du National Lawyers Guild (29 mars au 5 avril 2004).¹¹²

Rapport d'Amnesty International, « Haïti: Une Occasion Unique de Mettre Fin à la Violence, » 20 juin 2004.¹¹³

Comité pour la Protection des Journalistes, "Taking Sides," 26 juillet 2004.¹¹⁴

Commission Interaméricaine des Droits Humains en Haïti, 7 septembre 2004.¹¹⁵

Rapport de visite d'Amnesty International en Haïti, publié le 11 Novembre 2004.¹¹⁶

Thomas Griffin, « Haiti Human Rights Investigation November 11-21, 2004, » Ecole de Droit de l'Université de Miami, Centre pour les Etudes de Droits Humains.¹¹⁷

Brian Concannon Jr., "Haitian Government Mounts Illegal Arrests of Priest and Dissidents," Americas Program, 17 novembre 2004.¹¹⁸

PNUD/Gouvernement d'Haïti, « Une Vision Commune du Développement Durable »,

¹¹¹ <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2003/27902.htm> (dernière visite 25.4.05).

¹¹² http://www.nlg.org/programs/international/Haiti_delegation_report1.pdf (dernière visite 25.4.05)

¹¹³ <http://www.amnestyusa.org/countries/haiti/document.do?id=6C8D72F03D69A0E480256EB30041D1E7>

¹¹⁴ http://www.cpj.org/Briefings/2004/haiti_7_04/haiti_7_04.html (Dernière visite 25.4.05).

¹¹⁵ <http://www.haitipolicy.org/content/2612.htm>

¹¹⁶ <http://www.amnestyusa.org/countries/haiti/document.do?id=1C275D2082370EA380256F4E0047AC20>

¹¹⁷ <http://www.law.miami.edu/news/368.html> (Last visited 4.25.05)

¹¹⁸ <http://www.americaspolicy.org/commentary/2004/0411haiti.html> (Last visited 4.25.05).

Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2004).¹¹⁹

Commission Interaméricaine des Droits Humains de l'OEA, Rapport Annuel 2004, Paragraphes 101 à 149.¹²⁰

Harvard Clinical Advocacy Project et le Centro de Justicia Global Brazil, "Le Maintien de la Paix en Haïti? Une Evaluation des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti, Utilisant son Mandat comme Baromètre de son Succès." Mars 2005.¹²¹

Conseil des Affaires Hémisphériques, "Imprisoned Without Charge: Yvon Neptune and Haiti's Political Prisoners," 14 mars 2005.¹²²

Refugees International, "Haiti: UN Civilian Police Require Executive Authority," 14 mars 2005.¹²³

La Position d'AUMOHD sur la Situation Sociopolitique, les Droits Humains, et les Prochaines Elections en Haïti, 28 mars 2005.¹²⁴

Amnesty International Briefing for le Conseil de Sécurité de l'ONU, 8 avril 2005.¹²⁵

Habitat International Coalition, "Fact-finding and Solidarity Mission to Haiti," 12 avril

¹¹⁹ PNUD/Gouvernement d'Haïti, « Une Vision Commune du Développement Humain Durable », Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2004), disponible à <http://www.ht.undp.org/OMD/>.

¹²⁰

<http://www.oas.org/main/main.asp?sLang=E&sLink=http://www.oas.org/OASpage/eng/latestnews/latestnews.asp>

¹²¹ http://www.law.harvard.edu/programs/hrp/CAP/Text/Haiti_English_Final.pdf

¹²²

http://www.coha.org/NEW_PRESS_RELEASES/New_Press_Releases_2005/05.30%20Haiti%20Neptune%20the%20one.htm (Last viewed 4.25.05)

¹²³ <http://www.ijdh.org/ri3-14unpolice.pdf> (Last viewed 4.25.05)

¹²⁴

http://www.margueritelaurent.com/campaigns/campaignone/human_rights_reports/AUMOHDDWAMOUN2.html (Last visited 4.25.05)

¹²⁵ <http://www.globalpolicy.org/security/mtgsetc/050408ai.pdf> (Last viewed 4.25.05).

2005.¹²⁶

Human Rights Watch, “Hundreds Killed amid Rampant Impunity,” 14 avril 2005.¹²⁷

Hastings Human Rights Project for Haïti, Plainte au nom d’Yvon Neptune devant la Commission Interaméricaine des Droits de l’Homme, 20 avril 2005.¹²⁸

Rapport de l’Organisation des Etats Américains sur Haïti, « La CIDH appelle au Renforcement de l’Action Internationale en Haïti », 22 avril 2005.¹²⁹

Amnesty International, “Haïti: La Police Nationale doit rendre compte des comptes à propos des homicides civils,” 29 avril 2005¹³⁰

Conseil des Affaires Hémisphériques, “Haiti: Few Reasons for Optimism, Many Reasons for Despair,” 3 mai 2005.¹³¹

«Rapport du Secrétaire Général sur la Mission du Conseil de Sécurité en Haïti (13 au 16 avril 2005)», S/2005/302 Publié le 6 mai 2005.¹³²

“Haiti: election dates set as security deteriorates,” Institut Catholique pour les Relations Internationales, (ci-après CIIR), 9 mai 2005.¹³³

¹²⁶ <http://hic-net.org/newsPopUp.asp?PID=722> (Dernière visite 25.4.05)

¹²⁷ <http://hrw.org/english/docs/2005/04/14/haiti10491.htm> (Dernière Visite 25.4.05)

¹²⁸ http://www.ijdh.org/articles/article_recent_news_april-4-19-05.htm (Dernière visite 25.4.05).

¹²⁹ http://www.oas.org/OASpage/press_releases/press_release.asp?sCodigo=IACHR-16 (Dernière visite 26.4.05)

¹³⁰ <http://www.amnestyusa.org/countries/haiti/document.do?id=80256DD400782B8480256FF20054381D> (last reviewed 5.5.05)

¹³¹ [Www.coha.org](http://www.coha.org) (5.5.05)

¹³² <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/322/19/PDF/N0532219.pdf?OpenElement>

¹³³ <http://www.ciir.org/Templates/Internal.asp?NodeID=91685>